

COMPTE RENDU EPREUVE BREVET A DE VOL RADIOCOMMANDE CATEGORIE AVION

(à transmettre par le président du club du candidat au CRAM dont relève le club)

CANDIDAT NOM: Prénom :

Date de naissance : N° de licence FFAM :

Adresse :

..... e.mail : @.....

Intitulé du club (dans lequel le candidat est licencié) :

N° affiliation du club : | _ | _ | _ | _ | N° du CRAM : |3|0| _ | _ |

NOM PRENOM DU MONITEUR AYANT FORME LE CANDIDAT (préciser sa ou ses qualifications fédérales détenues) :

.....

EPREUVE (cf. page suivante)

Effectuée le : à

Vol extérieur Vol d'intérieur

1^{er} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

2^{ème} officiel NOM: Prénom :

Qualité (préciser président de club, de CRAM, de CDAM, titulaire DFFA, juge) :

Signature:

	1 ^{er} épreuve	2 ^{ème} épreuve	Essai
Décollage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ligne droite face au vent d'au moins 100 m. à moins de 10 m. de hauteur (en vol extérieur seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tour de salle par virage à gauche suivi d'un tour de salle par virage à droite (en vol d'intérieur seulement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Huit dans le plan horizontal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Boucle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Renversement ou tonneau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Circuit rectangulaire d'approche	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atterrissage face au vent dans une zone définie de 50 m. x 20 m (modèle intact)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Respect de la sécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Temps de vol supérieur à 5 minutes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Mettre une croix lorsque la figure est réalisée.

Le candidat a droit : à 3 minutes pour démarrer et décoller et à un seul essai non-concluant pour les deux épreuves.

Date et signature du président du club :

.....

CADRE RESERVE AU CRAM

(bulletin à transmettre au plus tôt à la FFAM)

Date de réception compte rendu :

Validation : OUI NON

Signature du président du CRAM :

CADRE RESERVE FFAM

Date de réception :

Date envoi du brevet (au président du club) :

INFORMATIONS

Dispositions relatives aux brevets

Il n'y a pas de condition d'âge associée à la passation des brevets.

L'obtention d'un brevet A donne lieu à attribution au candidat d'un diplôme et d'un insigne.

Un même brevet peut être tenté plusieurs fois dans l'année jusqu'à son obtention.

Un candidat ne peut passer qu'un seul brevet par an dans une discipline donnée (vol libre, vol circulaire commandé, vol radiocommandé). Par contre, un candidat peut passer des brevets dans différentes disciplines la même année.

Epreuve à effectuer pour le brevet A de vol radiocommandé catégorie avion (vol extérieur ou d'intérieur)

Le candidat doit effectuer, dans la même journée et avec le même aéromodèle, deux fois l'épreuve de vol de l'aile d'argent de vol radiocommandé avion.

Le candidat a droit à un seul essai non-concluant pour l'ensemble des deux épreuves de vol.

L'épreuve de vol à réaliser deux fois est la suivante :

- Décollage de l'aéromodèle.
- Ligne droite face au vent d'au moins 100 mètres à moins de 10 mètres de hauteur.
- Huit dans le plan horizontal.
- Boucle.
- Renversement ou tonneau.
- Circuit rectangulaire d'approche.
- Atterrissage (aéromodèle intact) face au vent dans une zonedéfinie de 50m x 20m.

Le démarrage du moteur et le décollage doivent être effectués en moins de trois minutes.

Le temps de vol devra être supérieur à cinq minutes (du décollage au toucher des roues).

Contrôle de l'épreuve : par deux officiels de deux clubs différents et dont un au moins doit être extérieur au club dans lequel se déroule ou qui organise l'épreuve. Peuvent être officiels :

- . les présidents de club, de CRAM ou de CDAM,
- . les titulaires du DFFA,
- . les juges membres du réseau de contrôle sportif d'aéromodélisme (RCSAM) d'un niveau de qualification agréé ou national,
- . les examinateurs QPDD habilités par les CRAM,

sous réserve de disposer d'une licence fédérale (encadrement ou pratiquant) en cours de validité.